

---

---

**N° 1998-2976 - déplacements et voirie - Limonest - Acquisition de parcelles appartenant à la Société de négociation immobilière et foncière (SONEGIF) et situées chemin du Paisy, rues Sans-Souci et la Bruyère pour l'aménagement d'un carrefour - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de parcelles de terrain, situées en bordure du carrefour constitué par le chemin du Paisy, les rues Sans-Souci et Labruyère à Limonest, à détacher d'une propriété appartenant à la SONEGIF.

Cette parcelle, d'une superficie de 1431 mètres carrés, est nécessaire à la transformation du carrefour actuel géré par feux en un carrefour giratoire.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, la Société de négociation immobilière et foncière (SONEGIF) céderait cette parcelle gratuitement ;

**B - Propose** d'approuver ce document et l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,